



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU S.IV.E.R.T.**

de l'Est Anjou

Comité syndical du 7 juillet 2023

COMITE DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL de VALORISATION ET DE RECYCLAGE THERMIQUE des DECHETS de L'EST ANJOU

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 7 juillet 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 30 juin. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David GEORGET	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Xavier DUPONT	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. PIRON, LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Ceci donne lieu aux délibérations suivantes :

-Délibération n° 23.09: Approbation du compte-rendu du comité syndical du 10 Février 2023 ;

-Délibération n° 23.10 : Délégation de signature accordée par le Comité syndical aux Vice-Présidents, Monsieur Y. BOUCHER et Monsieur D. LAGLEYZE pour les dossiers relatifs à la SPL Anjou Trivalor ;

-Délibération n° 23.11 : Avenant n°5 au BEA et à la Convention non détachable de la Délégation de Service Public ;

-Délibération n° 23.12 : Avenant n°8 au MGP1 « Marché Global pour la construction et l'exploitation d'une centre de tri des déchets recyclables secs ménagers » dans le cadre du groupement de commandes coordonné par le SIVERT ;

-Délibération n° 23.13 : Avenant n°10 au MGP2 « Marché Global pour la construction et l'exploitation d'une centre de tri des déchets recyclables secs ménagers » dans le cadre du groupement de commandes coordonné par le SIVERT ;

-Délibération n° 23.14 : Marché d'assistance juridique dans le cadre du renouvellement du contrat de DSP de l'UVE de Lasse ;

-Délibération n° 23.15 : Marché d'assistance Financière dans le cadre du renouvellement du contrat de DSP de l'UVE de Lasse

-Délibération n° 23.16: Marché d'assistance Technique dans le cadre du renouvellement du contrat de DSP de l'UVE de Lasse ;

-Délibération n° 23.17 : Marché d'étude d'optimisation des coûts de Transport/Transfert ;

-Délibération n° 23.18 : Rapport du Service Public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés Annuel 2022 ;

-Délibération n° 23.19 : Passage à la nomenclature M57 au 01 janvier 2024 ;

-Délibération n° 23.20 : Création et suppression de poste dans le cadre de l'avancement de grade 2023- Tableau des effectifs - ;

-Délibération n° 23.21 : Convention d'avance en compte courant au profit de la SCIC-BVER ;

-Délibération n° 23.22 : Adhésion et cotisation à TEO 2023 ;

-Délibération n° 23.23 : Adhésion et cotisation à Air Pays de la Loire 2023 ;

-Délibération n° 23.24 : Adhésion et cotisation E-Collectivités 2023 ;

-Délibération n° 23.25 : Adhésion et cotisation FNCCR 2023 ;

-Délibération n° 23.26 : Avenant n°2 à la Convention d'occupation avec Meliss@

-Délibération n° 23.27 : Autorisation de lancement d'un marché à Bons de commande pour le traitement des Biodéchets du Territoire du SIVERT ;

-Délibération n° 23.28 : Modification du pourcentage de garantie accordée aux emprunts de la SPL Anjou Trivalor

-Délibération n° 23.29 : Budget 2023 - Décision Modificative N°1

-Délibération n° 23.30 : Rattachement de Consultation au Contrat de Groupe CDG 49

-Délibération n° 23.31 : Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité

-Délibération n° 23.32 : Participation du SIVERT aux Travaux d'Eclairage Public du Rond Point de Lasse – Sécurisation -

-Délibération n° 23.33 : Questions Diverses

-Délibération n° 23.34 : Lancement d'un marché d'audit juridique-technique et Financier sur la situation de l'ISDND du Louroux Beconnais

Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Convocation adressée le 30/06/2023

Compte rendu affiché le 13/07/2023

P.J. en annexe le recueil des délibérations adoptées le 7 juillet 2023

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 7 juillet 2023

- Comité Syndical - Délibération n° 23.09

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 7 juillet 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 30 juin. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Xavier DUPONT	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. PIRON, LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 19
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Approbation du compte-rendu du comité syndical du 10 février 2023

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu l'ensemble des délibérations adoptées le 10 Février 2023,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

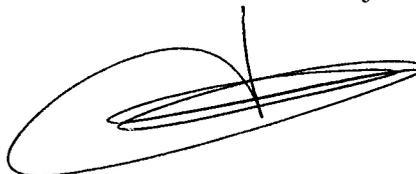
Le compte-rendu des délibérations adoptées par le comité syndical du S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou le 10 février 2023,

Le Comité syndical décide à l'unanimité

Article unique : D'adopter le compte-rendu de la séance du 10 février, concernant les délibérations n°23.01 à 23.08.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou



Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT VILLAGES

N° de dossier de réception : 049-254902257-20230707-DE_23_00276-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2023

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 7 juillet 2023
- Comité Syndical - Délibération n° 23.10**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 7 juillet 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 30 juin. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Xavier DUPONT	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. PIRON, LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 19
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

***Délégation de signature accordée par le Comité syndical aux Vice-Présidents,
Monsieur Y. BOUCHER et Monsieur D. LAGLEYZE
pour les dossiers relatifs à la SPL Anjou Trivalor***

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu les statuts ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Le cadre du « marché global pour la construction et l'exploitation d'un centre de tri des déchets recyclables secs ménagers » conclu entre la SPL Anjou Trivalor et le SIVERT de l'Anjou (représentant du groupement de commande avec Angers Loire Métropole), entraîne la signature de pièces de marchés, et tout particulièrement des avenants.

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical du SIVERT peut donner délégation aux Vice-Présidents MM. BOUCHER Yves et LAGLEYZE David, qui ne sont pas administrateur de la SPSL, et ce par ordre de préséance, pour les dossiers relatifs au MGP1 en particulier.

Le comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : De donner délégation aux Vice-Présidents MM. BOUCHER Yves et LAGLEYZE David, non administrateur de la SPL, et ce par ordre de préséance, pour les dossiers relatifs aux marchés avec la SPL, au MGP1 en particulier.

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 7 juillet 2023

- Comité Syndical - Délibération n° 23.11

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 7 juillet 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 30 juin. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David GEORGET	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Xavier DUPONT	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. PIRON, LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 19
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

***Avenant n°5 au BEA et à la Convention d'exploitation
non détachable de la Délégation de Service Public***

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu les avenants n°1 en date du 26 février 2006, n°2 en date du 7 janvier 2016, n°3 en date du 17 décembre 2020, n°4 en date du 20 décembre 2021,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Depuis la délibération n° 00.30 du 21 décembre 2000 dans laquelle nous adoptions le Bail Emphytéotique Administratif et la convention d'exploitation non détachable qui confiaient la délégation de la Délégation de Service Public à SAVED, nous avons dû établir quatre avenants, autour majoritairement de deux sujets : la réorganisation territoriale et les enjeux financiers.

- Un avenant n°1 en date du 26 février 2006, par lequel les Parties sont convenues d'ajuster et actualiser les coûts d'investissements et d'exploitation en application de l'article 19.1.1 du BEA et de prévenir toute contestation ou litige qui pourrait survenir à l'occasion des dispositions contractuelles ;
- Un avenant n°2 en date du 7 janvier 2016, par lequel les Parties ont arrêté les conditions du règlement amiable, global et définitif de l'ensemble des différends les opposant depuis le début de l'exécution du contrat. En particulier, les Parties ont procédé à l'ajustement de la rémunération de SAVED (Redevance globale R fixée à l'art. 5.1 de la Convention d'exploitation) ;
- Un avenant n°3 en date du 17 décembre 2020, par lequel les Parties ont défini le cadre contractuel de la fourniture de l'énergie fatale par l'UVE aux serres. Il y est notamment précisé les modalités techniques et financières de réalisation de ces travaux de modernisation énergétique, notamment de préfinancement et de financement des installations, ainsi que les modalités de compensation par le SIVERT du fait de la dégradation de l'électricité produite et vendue par SAVED ;

- Un avenant n°4 en date du 20 décembre 2021, par lequel les Parties ont décidé d'acter l'augmentation du périmètre du SIVERT et d'en tirer les conséquences ainsi que d'approuver l'approvisionnement en stock d'un nouveau rotor neuf.

Il est aujourd'hui nécessaire d'adopter l'avenant n°5 en particulier au regard des conséquences de la mise en place des « BREF incinérations » JO du 3 décembre 2019, l'optimisation des conditions de vente d'électricité sur le marché, et les conditions de la dévolution du stock de pièces à l'issue de la DSP ainsi que l'actualisation des informations liées à l'UVE dans un souci d'équité des futurs candidats 5appel d'offre à venir).

Cet Avenant contient cinq points visant à :

- Modifier la tarification des frais de gestion et de contrôle décidé le 16 décembre 2022 par le SIVERT (n°22.56) (115000T).
- Approuver la réalisation et le financement de travaux de mise en conformité réglementaire (BREF) à échéance décembre 2023 et d'optimisation (Investissement et Exploitation sur 2 ans) ;
- Plafonner la révision du terme E de la redevance R dans un souci d'équité lié à l'inflation conséquente ;
- Optimiser les conditions de la vente sur le marché libre de l'électricité qui était auparavant consommé par l'installation de la SAVED ;
- Définir les conditions de la dévolution du stock de pièces à l'issue de la DSP ainsi que l'actualisation d'informations dans un souci d'équité des futurs candidats ;

L'intégralité de l'avenant 5 est joint en Annexe 1

En conclusion le comité syndical décide à l'unanimité :

-Article premier : D'approuver l'avenant n°5 au BEA et la convention non détachable entre la SAVED et le SIVERT, et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

Article second : D'inscrire les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cet avenant 5

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE
RECYCLAGE THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 7 juillet 2023

- Comité Syndical - Délibération n° 23.12

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 7 juillet 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 30 juin. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Xavier DUPONT	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. PIRON, LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 13 (Messieurs DAVY, RUAULT, BROSSIER, DUPONT, BERLAND, BLOUIN ne prennent pas part au vote)
Votes POUR : 13
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20230707-DE_23_00279-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2023

Avenant n°8 au MGP1 « Marché Global de Performance pour la Construction et l'exploitation d'un Centre de tri des déchets recyclables secs ménagers » dans le cadre du groupement de commandes coordonné par le SIVERT

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu les statuts,

Considérant,

Monsieur le Vice-Président Y. BOUCHER rapporte les éléments suivants :

Préalablement à la création de la Société Publique Locale AnjouTriValor, une convention constitutive de groupement de commandes a été signée par les actionnaires de la future SPL le 6 novembre 2017.

Pour la réalisation du centre de tri, un marché global de performance n°1 (dénommé « MGP1 ») avait été conclu entre le groupement de commande (dont le syndicat mixte intercommunal de valorisation et de recyclage thermique des déchets de l'Est Anjou est le coordonnateur), et la SPL-AnjouTriValor, en février 2019. Depuis, ce marché a fait l'objet de sept avenants, dont l'avant dernier a notamment eu pour objet la réduction du nombre des signataires (la SPL est composée du SIVERT et d'Angers Loire Métropole) et le dernier a décidé « d'une phase transitoire » entre la fin de la construction et le passage en phase d'exploitation, ainsi que des modalités de facturation.

De son côté, la SPL-AnjouTriValor a conclu un marché public global de performances (dénommé « MGP2 ») avec la société DERICHEBOURG POLY-VALOR pour la construction et l'exploitation, pour une durée de 6 ans, du centre de tri des déchets recyclables secs ménagers. Le futur centre permettra le tri d'environ 30 000 tonnes/an de matériaux recyclables issus des collectes sélectives pour les 608 000 habitants du Sivert et d'ALM.

Les travaux de construction ont été réalisés au cours de l'année 2021 mais des retards, imputables notamment aux contraintes sanitaires pour les entreprises, ainsi qu'un contexte mondial de production bouleversé, ont conduit à procéder au constat d'achèvement des travaux seulement le 8 octobre 2021 (et non le 5 août comme initialement prévu). Les phases d'essai

et de montée en charge débutés à cette date devaient s'achever au mois d'avril 2022, pour entrer ensuite en phase d'exploitation. Cependant, des incidents, une montée en charge mal évaluée par la société DERICHEBOURG POLY-VALOR congestionnant le process de tri et de nécessaires travaux complémentaires (en matière de sécurité notamment), ont entraîné de nouveaux retards empêchant le passage à la mise en service industriel du centre de tri.

Par ailleurs, et conformément aux termes de son marché (MGP2), la société DERICHEBOURG POLY-VALOR a accueilli l'ensemble des déchets des collectivités membres du groupement depuis le 17 janvier 2022. Conformément aux termes du marché, la société a donc pris à sa charge l'ensemble des coûts afférant au tri de ces déchets. Compte tenu de la situation, la société DERICHEBOURG POLY-VALOR a émis des réclamations, demandant une rémunération partielle d'ici à l'entrée en vigueur de la phase d'exploitation, du fait de ses charges d'exploitation.

Il a donc été décidé par avenant au marché « MGP2 » en date du 10 juin 2022 par la SPL, une rémunération forfaitaire et non révisable de 100 € HT par tonne entrante à compter de l'entrée en vigueur de cet avenant, jusqu'au passage en phase d'exploitation, et ce quel que soit les nouveaux reports éventuels.

L'achèvement des essais de performance fin 2022 puis de la MSI en 2023 a révélé un écart entre les performances réelles du centre de tri et les engagements contractuels du Titulaire, de sorte que l'intégralité des performances de rang 1 prévues au contrat n'étaient pas atteintes. Il est apparu que le Titulaire ne serait pas en mesure de réaliser d'autres travaux permettant d'améliorer le process et les performances.

Face à cette situation et comme le contrat l'y autorise, le Titulaire et la SPL se sont rapprochés dans la perspective que la SPL prononce la réception des installations, moyennant l'application de réfections.

Une négociation s'est donc engagée, qui a permis le passage en phase d'exploitation, objet de l'avenant 10 au MGP2, objet de la délibération prochaine. Au regard de l'article 13 du MGP1, cet accord conduisant à une phase nouvelle d'exploitation du Centre de tri, rend nécessaire l'adoption de l'avenant n°8, comme le précise l'article 13 du MGP1 :

« Dans l'éventualité où les aléas extérieurs et non imputables à la SPL modifient de façon substantielle l'équilibre économique du Contrat retranscrit dans les comptes prévisionnels d'exploitation, le groupement et la SPL conviennent de se rencontrer et réexaminer le niveau et les conditions de rémunération de la SPL.

Ce réexamen (des conditions financières) pourra également intervenir pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques et techniques de la convention dans les cas suivants :

....

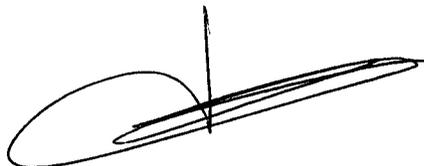
6 -A la date de Réception des Ouvrages afin d'actualiser le présent Contrat le cas échéant, au regard des conditions générales d'emprunts et des conditions de finalisation du Marché de Performances. »

En conclusion le comité syndical décide à l'unanimité :

Premièrement : D'Approuver l'avenant n°8 au marché global de performance n°1 pour la conception, la construction et l'exploitation du centre de tri (ci annexé)

Deuxièmement : D'Autoriser Monsieur le Vice-Président à signer cet avenant n°8 ;

Troisièmement : D'Imputer les dépenses sur le budget concerné des exercices 2023 et suivants.



Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 7 juillet 2023
- Comité Syndical - Délibération n° 23.13**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 7 juillet 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 30 juin. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Xavier DUPONT	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire	
- Mmes et MM. PIRON, LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.	
Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	17
Nombre de suffrages exprimés :	13 (Messieurs DAVY, RUAULT, BROSSIER, DUPONT, BERLAND, BLOUIN ne prennent pas part au vote)
Votes POUR :	13
Votes CONTRE :	0
Abstentions :	0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20230707-DE_23_00280-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2023

***Avenant n°10 au MGP2 « Marché Global de Performance pour la
Construction et l'exploitation d'un Centre de tri des déchets recyclables secs
ménagers » dans le cadre du groupement de commandes coordonné
par le SIVERT***

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical

Considérant,

Monsieur le vice-Président Y. BOUCHER rapporte les éléments suivants :

L'avenant n°8 au MGP1, présenté lors de la délibération précédente (n°23.12), avait pour objectif d'acter le passage en phase d'exploitation et de retenir les négociations associées, qui font l'objet de l'avenant 10 du MGP2. En effet, la SPL-AnjouTriValor a conclu un marché public global de performances (dénommé « MGP2 ») avec la société DERICHEBOURG POLY-VALOR pour la construction et l'exploitation, pour une durée de 6 ans, du centre de tri des déchets recyclables secs ménagers. Le futur centre permettra le tri d'environ 30 000 tonnes/an de matériaux recyclables issus des collectes sélectives pour les 608 000 habitants du Sivert et d'ALM.

Les travaux de construction ont été réalisés au cours de l'année 2021 mais des retards dans la phase de construction comme lors des phases d'essai et de montée en charge ont conduit à la création d'une phase intermédiaire lors de la signature de l'avenant n°9 au MGP2. Il a notamment été décidé une rémunération forfaitaire et non révisable de 100 € HT par tonne entrante à compter de l'entrée en vigueur de cet avenant, jusqu'au passage en phase d'exploitation, et ce quel que soit les nouveaux reports éventuels.

L'achèvement des essais de performance fin 2022 puis de la MSI en 2023 a révélé un écart entre les performances réelles du centre de tri et les engagements contractuels du Titulaire, de sorte que l'intégralité des performances de rang 1 prévues au contrat n'étaient pas atteintes. Il est apparu que le Titulaire ne serait pas en mesure de réaliser d'autres travaux permettant d'améliorer le process et les performances. Face à cette situation et comme le contrat l'y autorise, le Titulaire et la SPL se sont rapprochés dans la perspective que la SPL prononce la réception des installations, moyennant l'application de réfections.

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20230707-DE_23_00280-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2023

Par ailleurs, les parties étaient convenues au cours des négociations, que cette date se rapprocherait du 13 juin 2022. L'avenant n'ayant été signé que le 5 juillet 2022, 1 780 tonnes ont été triées durant l'intervalle sans que la rémunération prévue par l'avenant n°8 ne soit appliquée à cette prestation.

L'avenant 10 au MGP2 permet donc de :

- Fixer la date d'achèvement de la phase de travaux et de la phase intermédiaire au 31 janvier 2023,
- Fixer la date du début de la phase d'exploitation au 1er février 2023,
- Définir les modifications apportées à la phase d'exploitation, notamment les engagements de performance modifiés,
- Relever le seuil maximum de tri des emballages de 13 000 à 13 500 tonnes,
- Etablir un accord financier et mettre un terme aux négociations.

Cet accord financier prévoit :

- L'application de 318 550 € de réfections au titre des performances non atteintes,
- Le maintien de la rémunération prévue à l'avenant 8 jusqu'à la réception (31/01/23), soit 100 €HT/T
- Le paiement à 100 €HT/T des 1 780 tonnes triées entre le 13 juin et le 5 juillet 2022
- Le paiement de la gestion des gros refus en 2022 et janvier 2023, soit 79 069 €HT,

Considérant l'impact des sanctions produites par l'avenant 8 et par les réfections, il est proposé au Conseil d'Administration d'abandonner l'application des pénalités prévues par le CCAP jusqu'à la réception. L'accord financier défini par l'avenant 10 inclut la renonciation à ces pénalités.

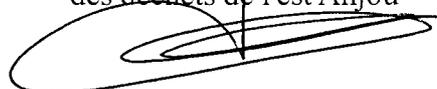
En conclusion le comité syndical décide à l'unanimité :

Premièrement : D'Approuver l'avenant n°10 au marché global de performance n°2 pour la conception, la construction et l'exploitation du centre de tri (ci annexé) et d'autoriser Monsieur le vice-Président à signer l'avenant n°10 au MGP2.

Deuxièmement : D'Imputer les dépenses sur le budget concerné des exercices 2023 et suivants.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou



Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20230707-DE_23_00280-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2023

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 7 juillet 2023
- Comité Syndical - Délibération n° 23.14**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 7 juillet 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 30 juin. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Xavier DUPONT	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. PIRON, LANDREAU, GERALT, DABURON, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 19
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Marché d'assistance juridique dans le cadre du renouvellement du Contrat de DSP de l'UVE Salamandre

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

VU les délibérations n°00.30 du 21 décembre 2000 et n°22.36 du 24 juin 2022,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

La Délégation de Service Public confiant la construction et l'exploitation de l'UVE SALAMANDRE à la société SAVED par délibération 00.30 du 21 décembre 2000 s'achèvera en mars 2026. Par délibération 22.36 du 24 juin 2022, le comité syndical a décidé d'**effectuer l'ensemble des procédures nécessaires pour passer un Marché de services à procédure adaptée afin de s'assurer les services d'une assistance juridique, dans la limite de 214 999€ HT.**

La Publicité a permis le retrait de vingt-deux (22) Dossiers, et trois (3) offres ont été remises en date du 4 juillet. La commission d'Appel d'offre, réunit le 7 juillet à 13h30, après présentation du rapport d'analyse de l'Ingénieur, a souhaité retenir le société SENSEI avocats.

En conclusion, le Comité syndical décide

Article unique : Suivant l'avis de la Commission d'appel d'offre, de retenir la société SENSEI Avocats pour assurer les services d'une assistance juridique, dans la limite de 214 999€ HT, et de donner délégation à Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces du Marché. Les crédits seront inscrits sur le chapitre 011 article 6226. Conformément à la délibération n° 20.22 du 22 septembre 2020.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 7 juillet 2023

- Comité Syndical - Délibération n° 23.15

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 7 juillet 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 30 juin. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Xavier DUPONT	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. PIRON, LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 19
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20230707-DE_23_00282-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2023

Marché d'assistance Financière dans le cadre du renouvellement du Contrat de DSP de l'UVE Salamandre

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

La Délégation de Service Public confiant la construction et l'exploitation de l'UVE SALAMANDRE à la société SAVED par délibération 00.30 du 21 décembre 2000 s'achèvera en mars 2026. Par délibération 22.37 du 24 juin 2022, le comité syndical a décidé d'**effectuer l'ensemble des procédures nécessaires pour passer un Marché de services à procédure adaptée afin de s'assurer les services d'une assistance financière, dans la limite de 214 999€ HT.**

La Publicité a permis le retrait de dix (10) Dossiers et deux (2) Offres ont été remises en date du 4 juillet. La commission d'Appel d'offre, réunit le 7 juillet à 13h30, après présentation du rapport d'analyse de l'Ingénieur, a souhaité retenir le société Finance Consult.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : Suivant l'avis de la Commission d'appel d'offre, de retenir la société Finance Consult pour assurer les services d'une assistance financière, dans la limite de 214 999€ HT, et de donner délégation à Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces du Marché. Les crédits seront inscrits sur le chapitre 011 article 6226. Conformément à la délibération n° 20.22 du 22 septembre 2020.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490

NOYANT VILLAGES
N° de la commission départementale
049-254902257-20230707-DE_23_00282-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2023

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 7 juillet 2023

- Comité Syndical - Délibération n° 23.16

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 7 juillet 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 30 juin. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David GEORGET	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Xavier DUPONT	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. PIRON, LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 19
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Marché d'assistance Technique dans le cadre du renouvellement du Contrat de DSP de l'UVE Salamandre

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

La Délégation de Service Public confiant la construction et l'exploitation de l'UVE SALAMANDRE à la société SAVED-VEOLIA par délibération 00.30 du 21 décembre 2000 s'achèvera en mars 2026. Par délibération 22.38 du 24 juin 2022, le comité syndical a décidé de passer un marché à procédure formalisée pour s'assurer les services d'une assistance technique et A.M.O.

Il est en particulier nécessaire :

- De réaliser certaines études de détail sur le revamping voire l'extension de l'UVE
- De préconiser des choix techniques si nécessaires dans la définition du programme,
- De travailler à la rédaction du cahier des charges,
- De réaliser des rapports d'analyse des offres, des négociations, du rapport final, de l'ensemble des pièces contractuelles...
- D'accompagner et de contrôler le déroulement de la phase de procédures administratives.

Du suivi des travaux, et d'atteinte des performances et garanties contractuelles

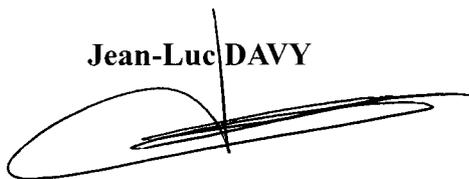
La Publicité a permis le retrait de huit (8) Dossiers. Une (1) offre a été remis en date du 4 juillet.

La commission d'Appel d'offre, réunit le 7 juillet à 13h30, après présentation du rapport d'analyse de l'Ingénieur, a souhaité retenir le société SAGE ENGINEERIN.

En conclusion, le comité syndical a décidé à l'unanimité :

Article unique : Suivant l'avis de la Commission d'appel d'offre, de retenir la société SAGE ENGINEERIN pour assurer les services d'une assistance technique et A.M.O. lors du renouvellement de la DSP, et de donner délégation à Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces du Marché. Les crédits seront inscrits sur le chapitre 011 article 6226. Et ce Conformément à la délibération n° 20.22 du 22 septembre 2020.

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 7 juillet 2023

- Comité Syndical - Délibération n° 23.17

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 7 juillet 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 30 juin. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Xavier DUPONT	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. PIRON, LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 19
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20230707-DE_23_00284-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2023

Marché d'étude d'optimisation des coûts de Transport/Transfert

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu la délibération n°22.52 du 14 octobre 2022,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Les modifications des statuts du Sivert ont entraîné une augmentation significative de son territoire, de ses habitants et des tonnages des déchets valorisées sur l'U.V.E. L'un des principes actés par le comité syndical a été d'assurer une péréquation des coûts de transport et de transfert tout en assurant la maîtrise des coûts.

C'est pourquoi par la délibération n°22.52 du 14 octobre 2022, le comité syndical a décidé d'effectuer l'ensemble des procédures nécessaires pour passer un Marché de services à procédure adaptée (MAPA) afin de s'assurer les services d'un bureau d'étude dont la mission sera de formuler des propositions pour optimiser les coûts de transports des collectivités du SIVERT, dans la limite de 89 999 € HT.

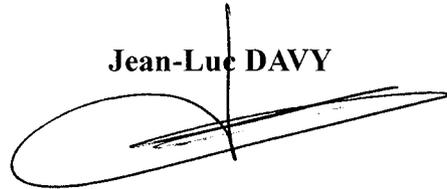
La Publicité a permis le retrait de quinze (15) Dossiers. Deux (2) offres ont été remises en date du 6 juillet.

La commission d'Appel d'offre, réunit le 7 juillet à 13h30, après présentation du rapport d'analyse de l'Ingénieur, a souhaité retenir le société ELCIMAI ENVIRONNEMENT ;

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : Suivant l'avis de la Commission d'appel d'offre, retenir la société ELCIMAI ENVIRONNEMENT pour assurer l'étude d'optimisation des coûts de transport/transfert, pour un montant maximum de 89 999HT et de donner délégation à Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces du Marché. Les crédits seront inscrits sur le chapitre 011 article 6226. Conformément à la délibération n° 20.22 du 22 septembre 2020.

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20230707-DE_23_00284-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2023

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 7 juillet 2023

- Comité Syndical - Délibération n° 23.18

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 7 juillet 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 30 juin. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Xavier DUPONT	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. PIRON, LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 19
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Rapport Annuel 2002 du Service Public de Prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu le rapport Annuel 2022,

Vu les statuts

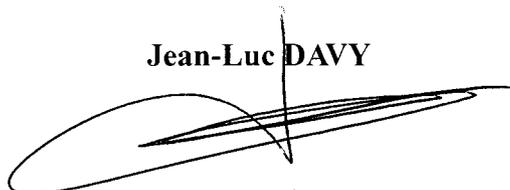
Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Le rapport Annuel d'activités, sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - Rapport Annuel 2022, tel qu'annexé.

Le Comité syndical prend Acte de la présentation

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 7 juillet 2023

- Comité Syndical - Délibération n° 23.19

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 7 juillet 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 30 juin. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Xavier DUPONT	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. PIRON, LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 19
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20230707-DE_23_00286-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2023

Passage à la nomenclature M57 au 01 janvier 2024

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu l'article 1 du Décret 2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi 2015-9941 du 7 août 2015,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

En application du III de l'article 106 de la loi 2015-994 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi Notre) les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicable aux métropoles.

Dans un souci de simplification de la gestion des collectivités locales, le référentiel budgétaire et comptable M57, remplacera au 1er janvier 2024 les autres référentiels aujourd'hui appliqués par les collectivités locales (à l'exclusion de la M4 et M22) et notamment la M14, actuellement applicable pour le SIVERT.

Les évolutions essentielles apportées aux règles budgétaires :

- La gestion de la pluri annualité : l'assemblée se dote d'un règlement budgétaire et financier qui fixe les règles de gestion des autorisations de programmes et autorisations d'engagements (AP/AE). Ces dernières sont votées lors de délibérations budgétaires.
- La fongibilité des crédits : L'assemblée, peut autoriser l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.
- La gestion des dépenses imprévues : Il est possible de voter des AP/AE relatives aux dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chaque section. Les virements de crédits nécessaires à la consommation des AP/AE dépenses imprévues sont inclus dans le plafond des 7,5 % relatifs à la fongibilité des crédits.

Les évolutions apportées aux règles comptables :

L'adoption du référentiel M57 n'impacte pas le périmètre des dépenses obligatoires de chaque entité.

- l'amortissement au prorata temporis est le régime de droit commun : l'amortissement d'une immobilisation démarre à compter de sa date de mise en service, pour les immobilisations acquises après adoption du référentiel.

Les amortissements sont réalisés par composants lorsque cela permet d'apporter une information comptable significative.

- les subventions d'investissement versées sont suivies de manière individualisée comme des actifs spécifiques. L'utilisation de la subvention doit pouvoir être contrôlée et une corrélation doit être réalisée entre les amortissements de la subvention et du bien concerné.

- la notion de charges et de produits exceptionnels est supprimée.

Vu l'article 1 du Décret 2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi 2015-9941 du 7 août 2015,

Considérant l'avis favorable du comptable public, en date du 16/06/2023, sur le passage en M57.

Considérant que cette norme comptable s'appliquera au budget principal actuellement en M14.

Le Comité syndical décide à l'unanimité

Article unique : D'adopter le principe du passage du SIVERT au référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 01 janvier 2024.

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 7 juillet 2023

- Comité Syndical - Délibération n° 23.20

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 7 juillet 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 30 juin. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Xavier DUPONT	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. PIRON, LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 19
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Création et suppression de Poste dans le cadre de l'avancement de grade 2023 -Tableau des Effectifs-

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Le tableau annuel d'avancement de grade 2023 :

- le passage d'un agent actuellement sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe vers le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- le passage de 2 agents actuellement sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe vers le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Ainsi 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe sont à créer ; le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe étant déjà existant. Par ailleurs, les postes des anciens grades sont à supprimer.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité de

Article Premier :

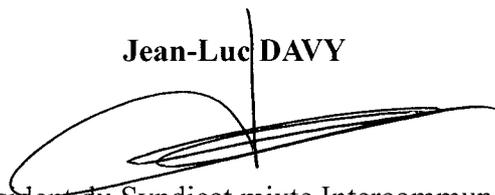
- **Créer à compter du 1^{er} septembre 2023 : 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 35h,**
- **Supprimer 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 35h, et 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 39h,**

Article Second :

D'adopter le tableau des effectifs comme suit à compter du 1^{er} septembre 2023 :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	POSTE	EFFECTIF	DUREE HEBDO-MAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	39 heures
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	39 heures
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur en chef hors classe	A	1	1	39 heures
Ingénieur Principal	A	1	1	39 heures
Technicien territorial principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	39 heures
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	3	3	35 heures
Adjoint technique territorial	C	1	0	35 heures
TOTAL		9	8	

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20230707-DE_23_00287-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2023

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 7 juillet 2023
- Comité Syndical - Délibération n° 23.21**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 7 juillet 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 30 juin. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Xavier DUPONT	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. PIRON, LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 19
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20230707-DE_23_00288-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2023

Convention d'avance en compte courant au profit de la SCIC - BVER

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu l'article 19 septies de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération

Vu l'article L. 1522-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, ouvrant droit d'allouer des apports en compte courant d'associés aux Sociétés coopératives d'intérêt collectif dont elles sont actionnaires

VU la délibération du comité de Direction de la Société « *BAUGEOIS VALLEE ENERGIES RENOUVELABLES* »,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

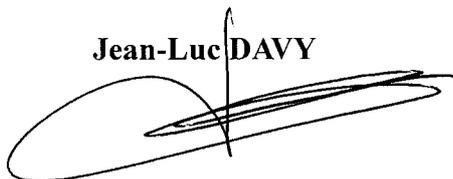
- que le SIVERT est actionnaire de Société « *BAUGEOIS VALLEE ENERGIES RENOUVELABLES* »,
- qu'afin de lui permettre de financer des besoins en trésorerie en vue de développer son activité, la Société a sollicité une avance en compte courant d'associé dont les conditions seront formalisées dans le cadre d'une convention ;
- que la Société certifie n'avoir aucune avance accordée par le SIVERT qui n'aurait pas été remboursée ou incorporée au capital et que la présente avance n'a pas pour objet de rembourser une autre avance ;
- que la Société certifie que ses capitaux propres ne sont pas, du fait des pertes constatées dans les documents comptables, devenus inférieurs à la moitié du capital social ;
- qu'il est proposé d'approuver le projet de convention d'avance en compte courant d'associé annexé.

Le comité syndical décide à l'unanimité

Article premier : D'approuver le projet de convention d'avance en compte courant d'associé pour un montant de quinze mille euros (15.000 €) pour une durée de 24 mois, renouvelable une fois ;

Article deuxième : D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et toute pièce afférente à cette affaire, et d'inscrire à cet effet au budget du SIVERT la dépense en résultant.

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 7 juillet 2023
- Comité Syndical - Délibération n° 23.22**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 7 juillet 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 30 juin. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Xavier DUPONT	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. PIRON, LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 19
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Adhésion et cotisation à TEO 2023

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

L'association TEO, l'observatoire ligérien de la transition énergétique et écologique, a pour objet de doter les Pays de la Loire d'un dispositif d'observation et de suivi des actions menées dans la région en matière de maîtrise de l'énergie, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation au changement climatique et d'autre part en matière de prévention et de gestion des déchets et d'économie circulaire au travers de données et d'indicateurs. Elle fournit de nombreuses informations et organise plusieurs temps d'analyses. Le montant de l'adhésion pour 2023 s'élève à 300 €.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

Article premier : De renouveler l'adhésion à l'association « TEO », de désigner Monsieur le Président du S.I.V.E.R.T. de l'Anjou et Monsieur le Directeur ou leurs représentants pour représenter notre syndicat au sein des diverses instances de l'association, et d'autoriser Monsieur le Président à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion,

-Article second : De payer la cotisation correspondante pour 2023 prélevés sur les crédits inscrits à l'article 6574.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490

NOYANT VILLAGES
Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20230707-DE_23_00289-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2023

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 7 juillet 2023
- Comité Syndical - Délibération n° 23.23**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 7 juillet 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 30 juin. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Xavier DUPONT	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. PIRON, LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 19
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20230707-DE_23_00290-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2023

Adhésion et cotisation à Air Pays de la Loire 2023

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Air Pays de la Loire est une association de surveillance de la qualité de l'air en Pays de la Loire. Référent sur la qualité de l'air intérieur, extérieur et les pollens. Au vu du plan de suivi environnemental de l'UVE, en particulier en matière de qualité de l'air, cette association peut accompagner le SIVERT dans les années qui viennent afin de compléter son savoir-faire et des connaissances sur le sujet.

Le montant de l'adhésion pour 2023 s'élève à 8000 €.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

Article premier : De renouveler l'adhésion à l'association « Air Pays de la Loire », de désigner Monsieur le Président du S.I.V.E.R.T. de l'Anjou et Monsieur le Directeur ou leurs représentants pour représenter notre syndicat au sein des diverses instances de l'association, et d'autoriser Monsieur le Président à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion,

-Article second : De payer la cotisation correspondante pour 2023 prélevés sur les crédits inscrits à l'article 6574.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou

U.V.E. SALAMANDRE – 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490

Accusé de réception en préfecture
N°48254901257-20230707 DE 23_00290-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2023

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 7 juillet 2023

- Comité Syndical - Délibération n° 23.24

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 7 juillet 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 30 juin. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David GEORGET	Syndicat 3R d'Anjou, Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou, Donnant pouvoir à Monsieur Xavier DUPONT
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. PIRON, LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 19
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Adhésion et Cotisation E-Collectivités 2023

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Dans le cadre du développement des procédures de dématérialisation et des usages numériques dans les collectivités, le syndicat mixte e-Collectivités a été créé par arrêté préfectoral le 1er janvier 2014. Le syndicat mixte régional e-Collectivités, opérateur public de services numériques, est une structure dédiée au développement de l'administration électronique et à la transformation numérique des collectivités territoriales de la région Pays de la Loire. Compte tenu de l'intérêt pour le SIVERT d'adhérer au syndicat mixte e-Collectivités pour la mise en œuvre des projets numériques, il vous est proposé renouveler l'adhésion à la structure. Le montant de l'adhésion pour 2023 s'élève à 1728,68 €.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

Article premier : De renouveler l'adhésion à l'association « E-Collectivités », de désigner Monsieur le Président du S.I.V.E.R.T. de l'Anjou et Monsieur le Directeur ou leurs représentants pour représenter notre syndicat au sein des diverses instances de l'association, et d'autoriser Monsieur le Président à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion,

-Article second : De payer la cotisation correspondante pour 2023 prélevés sur les crédits inscrits à l'article 657358.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490

NOYANT VILLAGES
Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20230707-DE_23_00291-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2023

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 7 juillet 2023

- Comité Syndical - Délibération n° 23.25

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 7 juillet 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 30 juin. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David GEORGET	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Xavier DUPONT	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. PIRON, LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 19
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20230707-DE_23_00292-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2023

Adhésion et Cotisation FNCCR 2023

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) est une association de collectivités territoriales spécialisées dans les services publics locaux en réseau :

- Energie : distribution d'électricité, de gaz, de chaleur, maîtrise de la demande d'énergie, énergies renouvelables, éclairage public, stations de charge de véhicules électriques et gaz ...
- Cycle de l'eau : distribution d'eau potable, assainissement des eaux usées, assainissement non collectif, GEMAPI...
- Numérique : communications électroniques à haut et très haut débit, mutualisation informatique et e-administration,
- Déchets : gestion et valorisation des déchets (biométhane, UVE...).

Le SIVERT peut adhérer à la FNCCR pour la compétence « déchets » et bénéficier de la présence de la FNCCR dans de nombreux organismes techniques nationaux à caractère décisionnel ou consultatif. Cette association possède une expertise législative, juridique et techno-économique pertinente susceptible de nous éclairer au moment du renouvellement de la DSP.

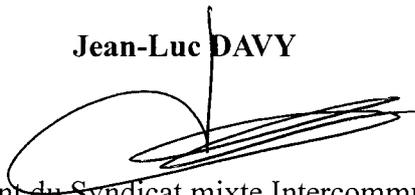
Le montant de l'adhésion pour 2023 s'élève en année pleine à 5 100 €, soit pour une adhésion à compter du 1er août 2023, à un montant de 2 125 €

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

Article premier : De renouveler l'adhésion à l'association « FNCCR », de désigner Monsieur le Président du S.I.V.E.R.T. de l'Anjou et Monsieur le Directeur ou leurs représentants pour représenter notre syndicat au sein des diverses instances de l'association, et d'autoriser Monsieur le Président à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion,

-Article second : De payer la cotisation correspondante pour 2023 prélevés sur les crédits inscrits à l'article 6574.

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 7 juillet 2023

- Comité Syndical - Délibération n° 23.26

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 7 juillet 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 30 juin. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Xavier DUPONT	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. PIRON, LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 19
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20230707-DE_23_00293-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2023

Avenant n°2 à la Convention d'occupation avec Méliss@

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Le Département du Maine-et-Loire a confié à MELISA INFRASTRUCTURES la réalisation et l'exploitation d'une infrastructure de communications électroniques à haut débit dénommée MELISA dans le cadre d'un contrat de délégation de service public concessive en date du 12 décembre 2003. La durée de cette DSP a été portée par avenant au 18 décembre 2026.

Le 10 décembre 2015, MELISA INFRASTRUCTURES a cédé la Convention de délégation de service public à la société MELISA EXPLOITATION, laquelle s'est substituée à MELISA INFRASTRUCTURES dans tous ses droits et obligations.

Pour les besoins de cette Concession et dans le cadre de l'exploitation du réseau à très haut débit, MELISA EXPLOITATION s'est rapprochée du Propriétaire et de l'Exploitant de l'Unité de valorisation Energétique de Lasse afin d'obtenir l'autorisation d'y implanter et/ou d'entretenir des équipements de télécommunications passifs de télécommunications. A cet effet, une convention en date du 9 septembre 2005 a été conclue ainsi qu'un avenant n°1 en date du 3 septembre 2009 afin notamment de faire évoluer les Emplacements mis à la disposition de MELISA ainsi que les Equipements accueillis.

Afin de garantir la continuité des services de télécommunication en Très Haut Débit MELISA jusqu'au terme de la convention de DSP, MELISA EXPLOITATION doit aujourd'hui procéder à la modification de la durée de la Convention.

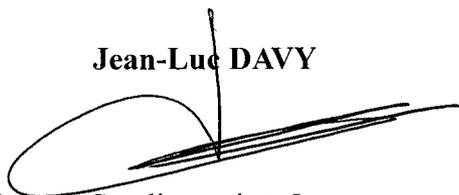
Aussi aux termes du présent Avenant n°2, les Parties conviennent de procéder aux modifications suivantes :

- Le transfert de la Convention de la société MELISA INFRASTRUCTURES à la société MELISA EXPLOITATION.
- La modification de l'Annexe 1 de l'Avenant n°1 à la Convention.
- La modification de la durée de la Convention.
- La modification du délai de prévenance en cas de travaux effectués par le Syndicat ou l'exploitant

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité

Article unique : Approuver l'avenant n°2 à la convention d'occupation du 5 septembre 2005 (ci annexé) et Autoriser Monsieur le président à le signer.

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 7 juillet 2023

- Comité Syndical - Délibération n° 23.27

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 7 juillet 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 30 juin. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Xavier DUPONT	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. PIRON, LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 19
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20230707-DE_23_00294-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2023

Autorisation de lancement d'un marché à Bons de commande pour le traitement des Biodéchets du Territoire du Sivert

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu l'article L 5421-21-1 du Code de l'Environnement issu de la loi dite AGECE du 10 février 2020 ;

VU les délibérations 07.23 du 25 juin 2007 et 20.42 du 11 décembre 2020, portant sur les caractéristiques de l'aide apportée pour la mise en place de composteurs de biodéchets ;

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

L'année 2023 est l'année clé pour mettre en place, une solution de tri à la source des biodéchets afin d'être en conformité avec la réglementation. La Loi pour une Transition Écologique et pour la Croissance Verte (LTECV), puis la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC 2020) ont progressivement précisé le calendrier de mise en place de ce tri à la source.

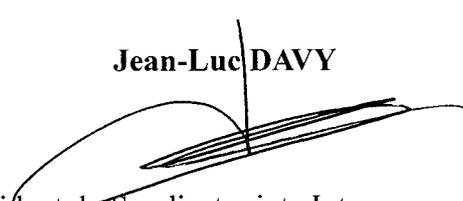
Cette solution de tri à la source devra être effective au 1er janvier 2024. C'est donc l'obligation, pour tous, de mettre en place, d'ici à la fin de l'année, le tri à la source dans tous les lieux où les déchets sont produits, ainsi qu'une solution de valorisation associée. Le comité syndical, a souhaité agir, au vu de la spécificité de notre territoire, en proposant des composteurs aux ménages. Plus de 20000 ont été distribués. Toutefois, pour certains gros producteurs de Biodéchets ou à titre expérimental, certaines collectivités souhaitent déployer une nouvelle offre de service sur leur territoire.

Afin de répondre à cette attente et parce que le SIVERT de l'Est Anjou a la compétence traitement, il est nécessaire de lancer une consultation pour proposer une solution de traitement de 1 900 tonnes de biodéchets par an pendant 3 ans selon un principe de proximité.

Le Comité syndical décide à l'unanimité

Article unique : A titre expérimental, d'autoriser Monsieur le Président à lancer la consultation pour le traitement de 1 900 tonnes de biodéchets par an pendant 3 ans, à travers un marché à bons de commande.

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou

U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490

Recueil de Réception Préfectorale
049284902257-26256707-DE-23_00294-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2023

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 7 juillet 2023
- Comité Syndical - Délibération n° 23.28**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 7 juillet 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 30 juin. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Xavier DUPONT	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. PIRON, LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 19
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20230707-DE_23_00295-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2023

***Modification du pourcentage de garantie
accordée aux emprunts de la SPL Anjou Trivalor***

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Le SIVERT a accordé des garanties pour 2 emprunts contractés par la SPL Centre de Tri Biopole en 2020. A savoir : emprunts avec la Société Générale pour 8 481 509 € et avec la Banque Postale pour 8 481 000 €.

Ces garanties étaient accordées par les membres de la SPL, dont le SIVERT fait partie. Or au 1^{er} janvier 2022 une importante réorganisation territoriale a eu lieu s'agissant des membres de la SPL :

- Anjou Bleu Communauté a adhéré directement au SIVERT
- SISTO et Loire Béconnais ont adhéré via une structure déjà membre du SIVERT

De fait, depuis le 1^{er} janvier 2022, seuls le SIVERT et ALM sont membres de la SPL, et donc garantissent les emprunts. Ainsi cette réorganisation a entraîné de « nouvelles » quotités garanties par le SIVERT tant pour la société Générale que pour la Banque Postale.

En conclusion, Le comité syndical décide à l'unanimité, la nouvelle répartition suivante :

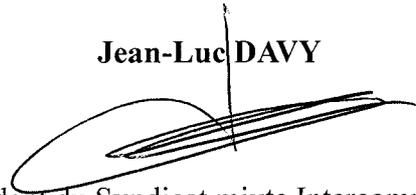
Concernant l'emprunt Société Générale : le SIVERT garantissait 10,09 % avant le 1^{er} janvier 2022 et 11,09% désormais.

	Quotité garantie par membre
ALM	38,91 %
SIVERT	11,09 %

Concernant l'emprunt Banque Postale : le SIVERT garantissait 20,07 % avant le 1^{er} janvier 2022 et 26,98% désormais.

	Quotité garantie par membre
ALM	23,03 %
SIVERT	26,98 %

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 7 juillet 2023

- Comité Syndical - Délibération n° 23.29

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 7 juillet 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 30 juin. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Xavier DUPONT	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. PIRON, LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 19
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Budget 2023 – Décision Modificative n°1

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu la délibération n°23.04 du 10 février 2023,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

La nécessité d'apporter des modifications budgétaires, notamment une régularisation des dotations aux amortissements (710 €) ainsi que la modification d'articles à utiliser, il est proposé d'adopter la Décision Modificative telle que présentée ci-dessous, et qui donne lieu aux ajustements suivants :

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6042-812 : Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	3 325 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-611-812 : Contrats de prestations de services	0,00 €	3 325 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 325 000,00 €	3 325 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811-01 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	710,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	710,00 €	0,00 €	0,00 €
R-752-812 : Revenus des immeubles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	710,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	710,00 €
Total FONCTIONNEMENT	3 325 000,00 €	3 325 710,00 €	0,00 €	710,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-28183-01 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	710,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	710,00 €
D-13156-812 : Attributions de compensation d'investissement	0,00 €	1 400 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-13158-812 : Autres groupements	1 400 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 13 : Subventions d'investissement	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2185-812 : Cheptel	0,00 €	710,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	710,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	1 400 000,00 €	1 400 710,00 €	0,00 €	710,00 €
Total Général		1 420,00 €		1 420,00 €

Le budget de fonctionnement est porté à 10 940 827,82 €

Le budget d'investissement est porté à 1 644 454,93 €

Le Comité syndical décide à l'unanimité d'adopter la Décision Modificative n°1 tel que présentée ci-dessus.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 7 juillet 2023

- Comité Syndical - Délibération n° 23.30

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 7 juillet 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 30 juin. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Xavier DUPONT	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. PIRON, LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 19
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20230707-DE_23_00297-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2023

Approbation Rattachement de Consultation au Contrat de Groupe CDG 49

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Les dispositions de l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Centre de Gestion peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département, qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions du titre II du livre VIII de la partie législative du code général de la fonction publique, relative à la protection liée à la maladie, à l'accident, à l'invalidité ou au décès (Articles L821-1 à L829-2) ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents contractuels.

Les caractéristiques de la consultation lancée par le Centre de Gestion sont les suivantes :

Couverture de l'ensemble des risques statutaires pour les agents titulaires et contractuels, à l'exception de la maladie ordinaire, qui est exclue de cette couverture.

Garantie des charges patronales (optionnelle)

Option : Franchise de 30 jours fermes pour accident du travail et maladie professionnelle ; cette option devra nécessairement être associée à une proposition sans franchise pour ces deux risques.

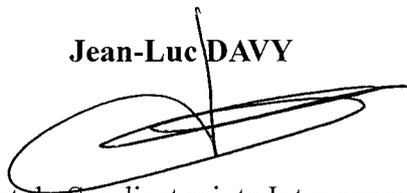
En conclusion, Considérant l'intérêt que représente la négociation d'un contrat d'assurance groupe, le comité syndical décide à l'unanimité :

Premièrement : De rattacher le SIVERT à la consultation lancée par le Centre de gestion pour la couverture des risques statutaires des agents à compter du 1^{er} janvier 2024.

Deuxièmement : D'Autoriser Monsieur le président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à cette contractualisation.

Troisièmement : D'Autoriser Monsieur le président à effectuer l'ensemble des démarches relatives à une consultation auprès des assureurs pour la couverture des risques statutaires des agents à compter du 1^{er} janvier 2024 en dehors de la procédure initiée par le CDG49

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 7 juillet 2023
- Comité Syndical - Délibération n° 23.31**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 7 juillet 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 30 juin. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Xavier DUPONT	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. PIRON, LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 19
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

L'activité du SIVERT qui évolue depuis quelques années avec une montée en charge significative, liée à l'évolution de ses compétences et projets. En particulier, 2023 est marquée par l'ouverture du circuit de visite du centre de tri Biopole, le bilan de la DSP en cours, le travail de préparation de la future DSP... En particulier, le lancement de la consultation du renouvellement de la DSP, et les projets associés, nous contraint à un travail spécifique d'information sur le bilan et de concertation. Par ailleurs, la chargée de communication a annoncé qu'elle sera en congés maternité de novembre 2023 à l'été 2024.

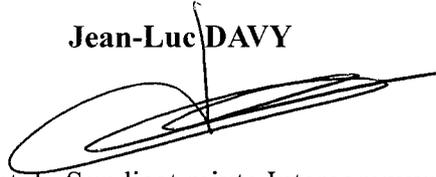
Face à ce constat, et la nécessité en particulier de mise en œuvre d'outils nouveaux et spécifiques dans le domaine de l'information, et de la communication, à compter d'octobre 2023, il est nécessaire de créer un poste contractuel d'un an. La mission essentielle sera de créer des outils afin de renforcer les liens avec les syndicats et les habitants (en particulier le centre de tri, optimisation des consignes de tri, journal SALAMANDRE ...), ainsi que, et surtout, pour l'accompagnement à la préparation de la future DSP.

Il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet pour une durée d'un an selon l'article 3 pour accroissement temporaire d'activité à compter du 1er octobre 2023.

En conclusion le comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : D'autoriser Monsieur le Président à créer le poste d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet pour une durée d'un an selon les dispositions de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984. Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de L'Est Anjou

U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 Noyant-la-Vieille (49)

N° de dossier : 2023-00298-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2023

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 7 juillet 2023

- Comité Syndical - Délibération n° 23.32

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 7 juillet 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 30 juin. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Xavier DUPONT	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. PIRON, LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 18 (Le Président DAVY ne prend pas part au vote)

Votes POUR : 11

Votes CONTRE : 4 (Messieurs RUAULT, LAGLEYZE, JEULAND)

Abstentions : 3 (Messieurs BLOUIN, DUPONT)

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20230707-DE_23_00299-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2023

***Participation du SIVERT aux travaux d'Eclairage Public
du Rond-Point de Lasse – Sécurisation -***

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Monsieur le Vice-Président Dean BLOUIN présente les considérants suivants :

Afin de garantir la sécurité d'accès à l'Unité de Valorisation Energétique de Lasse, ainsi que sur la RD 766 , le SIVERT s'était engagé, à la création de l'UVE, à participer à l'éclairage du rond-point de Lasse. En portant l'investissement initial, puis par le règlement de la consommation électrique de cet éclairage public au fil des ans. L'engagement avait été pris par le comité syndical du SIVERT dans le cadre des négociations avec les élus et les associations.

20 ans après leurs installations, en 2023, des travaux sont nécessaires et consistent dans le remplacement des candélabres sur massif existant, la fourniture de lanternes ainsi que de mats et supports. Ce chantier (N° 228.22.08.05) réalisé par le SIÉML dans le cadre de l'extension de l'éclairage public à Lasse est porté pour le compte de la Commune de Noyant-Villages par le SIÉML.

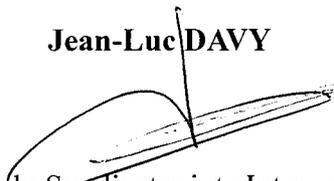
Un devis a été transmis au SIVERT de 11 035,98 € HT, pour la fourniture et la pose des nouveaux équipements du rond-point de Lasse. De son côté, le Siéml, exploitant des installations, financerait les travaux correspondants à la mise en place de l'éclairage provisoire en place depuis le début de l'hiver 2022/2023, ainsi que l'adaptation et la normalisation du réseau d'éclairage public existant pour la mise en place des nouveaux équipements. Ces travaux s'élèvent à un montant de 11 064,77 € HT. Dans ce schéma, aucune participation ne serait demandée à la commune de Noyant villages pour la mise en œuvre de ces installations.

Le coût total des travaux d'aménagement de l'Eclairage Public du Rond-Point est donc estimé à 22 100,75 € HT. Le SIVERT pourrait participer à hauteur de 49,93% dans la continuité de son engagement à sécuriser l'accès à l'UVE.

Le Comité syndical décide à la majorité par 11 voix Pour, 4 Contre et 3 abstentions :

Article unique : De financer les travaux d'aménagement de l'Eclairage Public du Rond Point de LASSE (RD 766) pour un montant de 11 035,98 € HT soit de 49,93% des travaux dans la continuité de son engagement à sécuriser l'accès à l'UVE. Et d'Autoriser Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires.

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490

NOYANT-VILLAGES
Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20230707-DE_23_00299-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2023

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 7 juillet 2023

- Comité Syndical - Délibération n° 23.33

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 7 juillet 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 30 juin. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Xavier DUPONT	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. PIRON, LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 19
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20230707-DE_23_00300-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2023

Questions Diverses

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Monsieur le Président souhaite partager les informations suivantes :

- **Présentation des lignes directrices de Gestion** : Pris par Arrêté du Président, ce document de Gestion des Ressources Humaines est présenté pour information (Document distribué).
- **Présentation du renouvellement de la ligne de trésorerie** : Effectué par Décision du Président, ce renouvellement est porté à un taux fixe de 4.43 % l'an en 2023, où il était à 0.86 % l'an en 2022. Présenté pour information (Document distribué).
- **Perspective des renouvellements de contrats avec les éco-organismes** : Monsieur le Président indique que le renouvellement des contrats avec les éco-organismes est prévu pour la fin de l'année. Le bureau, lors de sa réunion du 13 juin dernier a souhaité étudier les opportunités liées à ce renouvellement, pour tout ou partie du territoire du SIVERT. Il est demandé d'étudier les avantages et inconvénients des différents scénarii, du statu quo à la mise en place d'un contrat unique à l'échelle du SIVERT. Les travaux seront présentés au comité syndical et intégreront les éventuelles conséquences de la mise en place de la « fausse » consigne des bouteilles classiques.
- **Prix d'achat de terrain** : Monsieur de WAILLY, a fait une offre de vente à 1,2€/m2 pour l'achat des terrains par le SIVERT en vue de la construction de la seconde ligne de fours pour une surface d'environ 4hectares au total.

- **Avenir de l'ISDND du Louroux Beconnais** : Lors du Bureau du SIVERT, le Président du Syndicat 3R d'Anjou a fait part de sa volonté de faire étudier la reprise de l'ISDND par le Sivert à l'échéance de la fin du mandat, avec des contraintes d'investissements à plus court terme. Il est proposé de décider le lancement d'un appel d'offre pour réaliser un audit juridique, technique et financier permettant au comité syndical de décider des suites à donner. (Cf délibération suivante : 23.34)

Le comité syndical prend acte des informations portées à sa connaissance

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES

Archivage de l'expédition en préfecture
049-254902257-20230707-DE_23_00300-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2023

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 7 juillet 2023

- Comité Syndical - Délibération n° 23.34

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 7 juillet 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 30 juin. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Xavier DUPONT	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. PIRON, LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 19
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Lancement d'un marché d'audit juridique -Technique et Financier sur la situation de l'ISDND du Louroux-Beconnais

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Suite au débat ayant eu lieu lors de la délibération n°23.33, questions diverses, dans le point 5 (Avenir de l'ISDND du Louroux Beconnais), le comité syndical décide de lancer une consultation pour retenir un cabinet d'étude susceptible de réaliser un audit technique, financier, et juridique sur l'ISDND du Louroux Beconnais, pour un montant maximal de 40000€ HT. Il s'agira d'éclairer le comité syndical des enjeux de la reprise de l'ISDND par le SIVERT. Toutes les hypothèses seront étudiées, y compris celle d'une éventuelle fermeture. L'aspect réglementaire et financier devra être particulièrement détaillé.

Le Comité syndical décide à l'unanimité

- **Article unique : De bien vouloir autoriser Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des procédures nécessaires pour lancer une consultation afin de s'assurer les services d'un cabinet susceptible de réaliser un audit Technique, juridique et financier de l'ISDND du Louroux Beconnais dans la limite de 40 000 HT. Les crédits seront inscrits sur le chapitre 011 article 6226. Conformément à la délibération n°20.22 du 22 septembre 2020, après avis de la commission d'appel d'offre, le comité syndical désignera l'attributaire du marché.**

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou